

Formulaire de saisine Commission Administrative Paritaire

PROMOTION AU CHOIX

Références statutaires : articles 29, 30, 70 et suivants de la délibération n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie.

Avancement de grade

Accès à un corps hiérarchiquement supérieur

CONDITIONS

- fonctionnaire en position d'activité ;
- avoir accompli une certaine durée de services publics et/ou l'exercice de certaines fonctions selon le statut particulier concerné.

SITUATION DE L'AGENT (à remplir par l'employeur)

Nom / Prénom :

Employeur :

Emploi occupé :

Corps – Cadre	Grade- Classe	Echelon	IB	Catégorie
				<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

PIECES A FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR

- Fiche de renseignements ou de candidature pour l'accès au grade ou au corps
 Dernier arrêté fixant la situation administrative de l'agent

AVIS DE L'EMPLOYEUR

Favorable
Défavorable

Date :

Signature :

AVIS DE LA CAP

Date de la CAP :
Favorable
Défavorable
Avis réputé rendu
Signature :